



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE GÂTINE  
Place Porte Saint Antoine – 79220 CHAMPDENIERS

**Procès-verbal du conseil communautaire**  
**Du 18 Février 2020 – 20h30**

Membres présents à la séance :

Monsieur	ATTOU	Yves	Pouvoir à Bernard BERNIER
Madame	BAILLY	Christiane	
Monsieur	BARANGER	Johann	
Monsieur	BARATON	Yvon	
Monsieur	BARATON	Fabrice	Remplacé par Ginette MORIN
Monsieur	BASTY	Jean-Pierre	
Monsieur	BAURUEL	René	
Monsieur	BERNIER	Bernard	
Madame	BIENVENU	Odile	
Monsieur	BONNET	Bernard	Remplacé par Dominique MEEN
Monsieur	BOUJU	Gilles	
Monsieur	CANTET	Jean-Paul	
Monsieur	CATHELINEAU	Eric	
Madame	CHAUSSERAY	Francine	
Monsieur	CLAIRAND	Alain	
Monsieur	CLEMENT	Philippe	
Madame	COBLARD	Micheline	
Monsieur	DELIGNÉ	Thierry	
Monsieur	DOUTEAU	Patrice	
Monsieur	DROCHON	Michel	Absent
Madame	EVARD	Elisabeth	
Monsieur	FERRON	Jean-François	Pouvoir à Joel MORIN
Monsieur	FRADIN	Jacques	
Madame	GIRALDOS	Fabienne	
Madame	GIRARD	Yolande	
Madame	GIRAUDON	Marylène	
Monsieur	GOURDIEN	Dominique	
Monsieur	GUERIT	Jean-Philippe	
Monsieur	GUILBOT	Gilles	
Monsieur	JEANNOT	Philippe	
Madame	JUIN	Sophie	
Madame	JUNIN	Catherine	
Monsieur	LEGERON	Vincent	
Monsieur	LEMAITRE	Thierry	
Monsieur	LIBNER	Jérôme	

Monsieur	MARTIN	Bernard	
Madame	MICOU	Corine	Pouvoir à Christiane BAILLY
Madame	MINEAU	Nadine	
Monsieur	MOREAU	Loïc	
Monsieur	MORIN	Joël	
Monsieur	OLIVIER	Pascal	
Monsieur	ONILLON	Denis	
Monsieur	PIRON	Benoît	Absent
Madame	PROUST	Fabienne	
Monsieur	RIMBEAU	Jean-Pierre	
Monsieur	SOUCHARD	Claude	
Madame	TAVENEAU	Cécile	
Madame	TAVERNEAU	Danielle	Pouvoir à Yvon BARATON
Madame	THIBAUD	Marie-Claire	

Membres en exercice : 49

Présents : 41

Pouvoirs : 4

Votants : 45

Date de la convocation : 11.02.2020

En présence de Mme Xhaard Florence, comptable publique

Secrétaire de séance : M Christiane BAILLY

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

### Ordre du jour

1. **Approbation PV conseil du 21.01.2020 – avec annexe rapport d’orientation budgétaire**
2. **Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2019**
3. **Fiscalité 2020**
4. **Ecoles : crédits pédagogiques 2020**
5. **Vote des budgets primitifs**
6. **Economie- demande subvention Leader – poste chargée mission**
7. **Enseignement musique – demande de subvention**
8. **Multiaccueil- approbation avant projet sommaire**
9. **PCAET – poursuite démarche mutualisée**
10. **PLUI Sud Gâtine- modification simplifiée n° 3**
11. **Déchets – avenant 1 convention entente centre de tri recyclables**

## **1. APPROBATION PV conseil du 21.01.2020**

Aucune remarque n’étant formulée, le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020 est adopté à l’unanimité.

## 2. FINANCES :

### 2-1 Approbation des comptes de gestion du trésorier

M le Président donne la parole à Mme Xhaard pour présenter le compte de gestion 2019. Celui-ci est repris de manière synthétique

comptes de gestion 2019	résultat cumulé clôture 2018	part affecté à l'investissemnt en 2019	résultat cumulé 2019	transfert ou intégration résultat par ordre non budgétaire	résultat de clôture fin 2019
budget principal	3 093 773,32	1 447 793,66	247 528,22		<b>1 893 507,88</b>
BA za l'alière					
BA za la chabirandière					
BA za la croix des vignes			1 854,43	6 346,30	<b>8 200,73</b>
BA za l'avenir 1			13 264,00	- 42 393,99	<b>- 29 129,99</b>
BA za l'avenir 2			240 168,68	- 249 495,83	<b>- 5 250,00</b>
BA portage repas	70 475,88		9 533,55		<b>80 009,43</b>
BA locaux cciaux	- 39 758,94		- 10 148,72		<b>- 49 907,66</b>
BA SAAD	- 88 250,11		- 18 588,68	65 008,41	<b>- 42 113,98</b>
BA ordures ménagères	1 367 883,00	61 519,29	- 263 186,61		<b>1 043 177,10</b>
BA photovoltaïque			12 443,43		<b>12 443,43</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 404 123,15</b>	<b>1 509 312,95</b>	<b>232 868,30</b>	<b>- 220 535,11</b>	<b>2 910 936,94</b>

Mme Xhaard rappelle qu'à compter de 2020, il n'y aura plus de comptes de gestion, puisque le conseil communautaire va expérimenter le CFU -compte financier unique-

### Situation financière rétrospective 2017-2019

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	Var 18/17	Var 19/18
011	Charges à caractère général	1 087 040,00	1 102 614,00	1 139 344,00	1,4%	3,3%
012	Charges de personnel	2 646 612,00	2 708 337,00	2 828 279,00	2,3%	4,4%
65	Autres charges de gestion courante	925 969,00	923 916,00	1 132 162,00	-0,2%	22,5%
66	Charges financières	139 750,00	117 517,00	109 404,00	-15,9%	-6,9%
67	Charges exceptionnelles(*)	801 515,00	153 725,00	120 742,00	-80,8%	-21,5%
	<b>TOTAL charges REELLES</b>	<b>5 600 886,00</b>	<b>5 006 109,00</b>	<b>5 329 931,00</b>	<b>-10,6%</b>	<b>6,5%</b>
042	Opérations d'ordre	387 019,00	500 026,00	380 767,00		
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 987 905,00</b>	<b>5 506 135,00</b>	<b>5 710 698,00</b>		

	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Var 18/17</b>	<b>Var 19/18</b>
70	Produits des services	852 829,00	637 690,00	811 804,00	-25,2%	27,3%
722	Travaux en régie					
73	Impôts et taxes	5 169 351,00	5 180 641,00	5 571 730,00	0,2%	7,5%
739121	Attribution compensation	-1 317 713,00	-1 285 467,00	-1 291 289,00	-2,4%	0,5%
739221	FNGIR + impots	-587 916,00	-587 400,00	-597 793,00	-0,1%	1,8%
74	Dotations, subventions et participat.	1 889 966,00	1 927 086,00	2 007 672,00	2,0%	4,2%
75	Autres prod de gestion courante	254 974,00	266 794,00	269 880,00	4,6%	1,2%
76-77	Produits financ & exceptionnels (hors cession d'immob)	12 471,00	13 793,00	4 053,00	10,6%	
	<b>TOTAL produits REELS</b>	<b>6 273 962,00</b>	<b>6 153 137,00</b>	<b>6 776 057,00</b>	<b>-1,9%</b>	<b>10,1%</b>
775	Produit des cessions d'immob	5 345,00	58 935,00			
042	Opérations d'ordre (c/777)	7 180,00	73 873,00	38 608,00		
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 286 487,00</b>	<b>6 285 945,00</b>	<b>6 814 665,00</b>		

	<b>Résultat de l'exercice:</b>	<b>298 582,00</b>	<b>779 810,00</b>	<b>1 103 967,00</b>		
--	--------------------------------	-------------------	-------------------	---------------------	--	--

En €	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
CAF brute	673 076,00	1 147 028,00	1 446 126,00
Rembourst emprunt (c/16)	656 322,00	909 560,00	409 755,00
<i>Soit CAF nette</i>	<i>16 754,00</i>	<i>237 468,00</i>	<i>1 036 371,00</i>
Subventions d'invest reçues	399 995,00	229 085,00	121 596,00
FCTVA	258 478,00	80 855,00	120 153,00
Taxe d'aménagement			
Cession d'actifs	5 345,00	58 935,00	
Divers	600,00	5 375,00	
<i>Total autres financts invest</i>	<i>664 418,00</i>	<i>374 250,00</i>	<i>241 749,00</i>
<b>FINANCEMENT DISPONIBLE = CAF + autres financement investissement</b>	<b>681 172,00</b>	<b>611 718,00</b>	<b>1 278 120,00</b>
Emprunts			
<b>TOTAL FINANCEMENTS INVEST</b>			<b>1 278 120,00</b>
Dépenses réelles investissements	868 149,00	714 605,00	2 478 385,00
Transfert résultat invest vers OM	475 015,00		
<b>Prélèvement sur FDR</b>	<b>-661 992,00</b>	<b>-102 887,00</b>	<b>-1 200 265,00</b>
Fond De Roulement au 31 décembre :	3 196 660,00	3 093 773,00	1 893 508,00

La communauté de communes n'a pas contracté de nouveaux emprunts sur la période. Les investissements ont été financés par l'épargne nette, les subventions et le prélèvement sur excédent antérieur.

## **2-2 approbation des Comptes administratifs**

*Un document a été envoyé par mail*

Sous la Présidence de Gilles BOUJU,  
M Rimbeau ne prend pas part au vote et se retire de la salle

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que le Président de la communauté de communes ne prend pas part au vote et se retire de la séance

**Le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :**

**de déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.**

**d'approuver les comptes administratifs 2019 en principal et annexes tels qu'ils ont été présentés**

**d'affecter les résultats au budget primitif 2020 comme suit :**

<b>budget principal</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
depenses	7 680 697,60	2 952 645,19
recettes	8 784 664,19	2 096 206,82
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>1 103 966,59</b>	<b>-856 438,37</b>
report ex antérieur	2 332 688,32	-686 708,66
<b>résultat cumulé fin année</b>	<b>3 436 654,91</b>	<b>-1 543 147,03</b>
<i>restes à réaliser dépenses</i>		<i>523 041,00</i>
<i>reste à réaliser en recettes</i>		<i>548 787,00</i>
<b>besoin net à l'investissement</b>		<b>-1 517 401,03</b>
<b>affectation des résultats –budget principal</b>		
<b>1068 : excédent capitalisé</b>		<b>1 517 401,03</b>
<b>OO1 report déficit investissement</b>		<b>-1 543 147,03</b>
<b>OO2 report en fonctionnement</b>	<b>1 919 253,88</b>	

<b>budget annexe locaux commerciaux</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
depenses	236 928,55	235 120,20
recettes	210 170,77	251 729,26
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>-26 757,78</b>	<b>16 609,06</b>
report ex antérieur	40 073,97	-79 832,91
<b>résultat cumulé fin année</b>	<b>13 316,19</b>	<b>-63 223,85</b>
<i>restes à réaliser recette</i>		<i>103 460,00</i>
<b>affectation des résultats</b>		
<b>OO1 report déficit investissement</b>		<b>-63 223,85</b>
<b>OO2 report en fonctionnement</b>	<b>13 316,19</b>	

<b>budget annexe portage repas</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
depenses	115 944,74	
recettes	124 899,09	579,20
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>8 954,35</b>	<b>579,20</b>
report ex antérieur	43 358,73	27 117,15
<b>résultat cumulé fin année</b>	<b>52 313,08</b>	<b>27 696,35</b>
<b>affectation des résultats</b>		
<b>001 report excédent investissement</b>		<b>27 696,35</b>
<b>002 report fonctionnement</b>	<b>52 313,08</b>	

<b>Photovoltaïque</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
depenses	24 725,82	6 911,20
recettes	24 903,05	19 177,40
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>177,23</b>	<b>12 266,20</b>
report ex antérieur		
<b>résultat cumulé fin année</b>	<b>177,23</b>	<b>12 266,20</b>
<b>affectation des résultats</b>		
<b>OO2 report excédent en fonctionnement</b>	<b>177,23</b>	
<b>OO1 report excédent investissement</b>		<b>12 266,20</b>

<b>régie ordures ménagères</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
depenses	2 132 383,46	708 756,49
recettes	2 223 775,31	354 178,03
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>91 391,85</b>	<b>-354 578,46</b>
report ex antérieur	786 958,00	519 405,71
<b>résultat cumulé fin année</b>	<b>878 349,85</b>	<b>164 827,25</b>
<i>restes à réaliser dépense</i>		<i>5 490,00</i>
<b>Excédent l'investissement</b>		<b>159 337,25</b>
<b>affectation des résultats</b>		
<b>1068 : excédent capitalisé</b>		
<b>OO1 report excédent investissement</b>		<b>164 827,25</b>
<b>OO2 report excédent en fonctionnement</b>	<b>878 349,85</b>	

<b>service à la personne</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
depenses	1 141 170,79	4 050,00
recettes	1 112 243,46	14 388,65
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>-28 927,33</b>	<b>10 338,65</b>
report ex antérieur		69 588,98
<b>résultat cumulé fin année</b>	<b>-28 927,33</b>	<b>79 927,63</b>
<b>affectation des résultats</b>		
<b>affectation du fonctionnement n+2 (2021)</b>	<b>-28 927,33</b>	
<b>OO1 report excédent investissement</b>		<b>79 927,63</b>

	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
<b>Zone de l'Aliere</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>Zone de la chabirandiere</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>

<b>Zone de la croix des vignes</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
depenses		
recettes	1 854,43	
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>1 854,43</b>	<b>0,00</b>
report ex antérieur	-1 854,43	8 200,73
<b>résultat cumulé fin année</b>	<b>0,00</b>	<b>8 200,73</b>
<b>affectation des résultats</b>		
<b>OO2 report excédent en fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	
<b>OO1 report excédent investissement</b>		<b>8 200,73</b>

<b>Zone de l'avenir 1</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
depenses	149 768,32	84 072,03
recettes	97 336,03	149 768,32
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>-52 432,29</b>	<b>65 696,29</b>
report ex antérieur	57 374,33	-99 768,32
<b>résultat cumulé fin année</b>	<b>4 942,04</b>	<b>-34 072,03</b>
<b>affectation des résultats</b>		
<b>OO2 report excédent en fonctionnement</b>	<b>4 942,04</b>	
<b>OO1 report excédent investissement</b>		<b>-34 072,03</b>

Zone de l'avenir 2	fonctionnement	investissement
depenses	53 107,61	288 716,84
recettes	297 353,44	288 716,84
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>244 245,83</b>	<b>0,00</b>
report ex antérieur	-249 495,83	
<b>résultat cumulé fin année</b>	<b>-5 250,00</b>	<b>0,00</b>
<b>affectation des résultats</b>		
OO2 report déficit en fonctionnement	-5 250,00	
OO1 report excédent investissement		0,00

### 3. vote des taux de fiscalité 2020

L'état de notification des bases n'a pas été notifié par les services fiscaux.

Lors de la révision des attributions de compensation liées à l'extension de compétence du contingent incendie sur l'ensemble du périmètre intercommunal, le conseil communautaire a souhaité financer le transfert de charges par la fiscalité avec augmentation de 0.60 point du taux de TH en 2020.

Le montant des charges transférées est de l'ordre de 113 000 euros.

Toutefois, la réforme sur la TH ne permet pas d'augmenter le taux à partir de 2020.

Considérant le coût supplémentaire de charges supportées par le budget communautaire pour financer le contingent incendie du secteur de Mazières en Gâtine arrondi à 100 000 euros par an  
 Considérant la décision de l'assemblée communautaire d'augmenter la fiscalité locale à la majorité (*nombre de votants :45- abstentions :1 soit 44 voix exprimées dont 9 contre et 35 pour*)  
 Considérant la décision d'augmenter les taux des 2 taxes foncières et la CFE à la majorité (*nombre de votants : 45 – abstentions : 5 soit 40 voix exprimées dont 1 contre et 39 pour*)

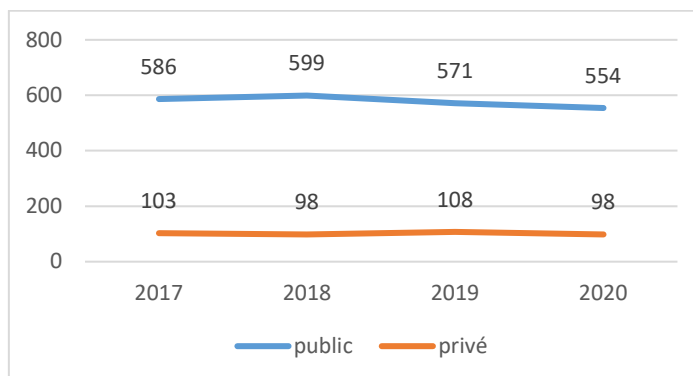
**le conseil communautaire DECIDE de fixer les taux des taxes comme suit :**

	Taux votés 2019 (pour mémoire)	Taux Votés 2020
CFE	22.20%	<b>22.50%</b>
TFB	2.08%	<b>2.39%</b>
TFNB	9.81%	<b>11.28%</b>
TH	12.84%	<b>12.84%</b>



## 4.ECOLES : crédits pédagogiques 2020

M le Président informe de l'évolution des effectifs dans les écoles du secteur de Mazières en Gâtine depuis la fusion en 2017. Les effectifs sont en légère baisse en 2020.



### 4-1 Crédits budgétaires écoles publiques

Pour faciliter la gestion des dépenses scolaires par école, il a été prévu d'attribuer une enveloppe individuelle à l'identique en fonction du nombre d'élèves inscrits au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile.

Les enseignants peuvent utiliser ces crédits dans la limite de cette enveloppe qui comprend :

- des crédits pédagogiques (pharmacie, petit matériel, livres, fournitures scolaires), le coût copie noir et couleur.
- des crédits vie scolaire (billetterie, intervenants extérieurs, transport sorties)

il est possible de reporter les crédits non consommés en année n-1 pour permettre de réaliser un projet important type séjour ou autre projet exceptionnel.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE de maintenir le montant des crédits alloués pour l'année 2020 aux 6 écoles publiques détaillés comme suit :**

	TOTAL ENVELOPPE	Pour information Coût à l'élève
<b>CREDITS PEDAGOGIQUES</b>	<b>35 806.43</b>	64.63 €
Report crédits non consommés n-1	16 597.16	
<b>VIE SCOLAIRE</b>	<b>20 000.00</b>	36.10 €
Report crédits non-consommés n-1	491.47	
USEP	1200.00	2.16 €
RASED – maitre E	300.00	0.54 €
PSYCHOLOGUE	150.00	0.27 €
<b>TOTAL CREDITS ALLOUES</b>	<b>57 456.43</b>	<b>103.70 €</b>

#### **4-2 contribution financière aux écoles privées**

Sur la base des dépenses des écoles publiques n-1 (année 2019 hors frais lié à la vie scolaire ), la subvention versée aux écoles privées en fonctionnement se présente comme suit :

	Nombre d'élèves au 01/01/2020	Attribution frais de fonctionnement	Attribution vie scolaire (billetterie et transport)	TOTAL PAR ECOLE
Ecole privée St Pardoux Soutiers	54	31 135.46	2 524.30	33 659.76
Ecole privée St Georges de Noisé	44	25 369.63	2 319.80	27 689.43
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>56 505.09</b>	<b>4 844.10</b>	<b>61 349.19</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE de verser l'attribution financière aux écoles privées sous contrat d'association pour l'année 2020 pour un montant total de 61 349.19 € comme indiqué ci-dessus Et d'autoriser le Président à verser cette somme en 2 acomptes**

## **5.vote des budgets primitifs 2020**

### **5.1 modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement- AP/CP –piscine**

Par délibération du 7 mai 2019, le conseil communautaire a créé une autorisation de programme et crédits de paiement pour la réhabilitation de la piscine pour un montant de 2 400 000 € sur la période 2019-2020

Considérant que le taux de réalisation sur travaux est à zéro, compte tenu du décalage de planification de l'opération dans sa globalité. Les marchés de travaux ne sont pas encore attribués suite à l'infructuosité du lot 1 – vrd gros œuvre- et lot 4- serrurerie intérieure et extérieure

M le Président propose la modification de l'AP/CP de la piscine comme suit :

	AP	Réalisé	CP	CP
		2019	2020	2021
<b>Dépenses prévisionnelles TTC</b>	<b>2 400 000</b>	<b>117 272.61</b>	<b>2 264 232</b>	<b>18 495.39</b>
Travaux	<b>2 081 220</b>	0	2 081 220	
Maitrise d'œuvre	<b>197 716</b>	69 820.79	109 399.82	18 495.39
Divers	<b>121 064</b>	47 451.82	73 612.18	

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité AUTORISE la modification de répartition des crédits de paiement comme indiqué au tableau ci-dessus.**

## **5.2 vote des budgets primitifs 2020**

*Un document détaillé a été envoyé par mail*

M le Président présente les propositions budgétaires 2020 par chapitre de chacun des budgets.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité (votants 45 – 2 abstentions M Lemaitre et Mme Evrard) approuve les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes 2020 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :**

Pour mémoire, les montants du BP 2019 sont indiqués entre parenthèse

### **budget principal**

section de fonctionnement = 10 538 232.96 € (10 856 545.32 )

section d'investissement = 5 735 212.03 € (4 688 087.66 )

### **budget annexe portage repas**

section de fonctionnement = 188 063.08 € (168 358,73 )

section d'investissement = 28 276.35 € ( 27 697,15 )

### **budget annexe za la chabirandière**

section de fonctionnement = 222 736.50 (*idem* )

section d'investissement = 222 736.50 (*idem* )

### **budget annexe la croix des vignes**

section de fonctionnement = 219 376.25 € ( 221 230.68 )

section d'investissement = 227 576.98 € (*idem* 2019)

### **budget annexe za avenir 1**

section de fonctionnement = 89 014.07 € (73 290.33 )

section d'investissement = 95 744.06 € ( 99 768.32 )

### **budget annexe za avenir 2**

section de fonctionnement = 315 966.84 € (296 495.83 )

section d'investissement = 315 966.84 € (0 )

### **budget annexe l'alière**

section de fonctionnement = 78 799.30 €

section d'investissement = 78 799.30 €

### **budget annexe locaux commerciaux**

section de fonctionnement = 74 700 € (99 849 )

section d'investissement = 169 360 € (141 716 )

### **budget annexe photovoltaïque**

section de fonctionnement = 25 077.23 € (24 578 )

section d'investissement = 31 444.20 € (19 178 )

### **budget annexe ordures ménagères**

section de fonctionnement = 2 888 349.85 € (2 580 478 €)

section d'investissement = 839 827.25 € ( 1 130 405 €)

## 6.économie- demande de subvention Leader poste chargée mission développement économique

Dans le cadre du programme LEADER -Fiche action 2- encourager les acteurs économiques de Gâtine à renforcer l'identité, le tissu économique local pour accroître son attractivité le Président informe qu'il est possible de faire financer le poste de la chargée de mission développement économique à hauteur de 80% sur une base de dépenses éligibles subventionnables de 31 250 € maximum

vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 octobre 2019 portant déclaration de la vacance de poste de chargé-e de mission développement économique et local et fixant les modalités de recrutement

considérant le recrutement sur ce poste d'un agent en date du 6 janvier 2020 à temps complet à raison de 70% du temps sur le développement économique et 30 % sur développement local

considérant le plan prévisionnel de financement ci-dessous

	Montant dépense éligible		Montant recette prévionnelle
cout du poste chargée mission développement économique à raison de 70% du temps du 01/02/20 au 31/12/2020 charges comprises	32 363.17 €	Subvention LEADER (80%x 31 250 €)	25 000.00 €
		Autofinancement	7 363.17 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 363.17 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 363.17 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER – axe 2- encourager les acteurs économiques de Gâtine à renforcer l'identité, le tissu économique local pour accroître son attractivité- pour un montant de 25 000 €**

## 7.Enseignement musique : demande de subvention 2019-2020

**VU la compétence gestion du centre musical situé à Coulonges sur l'autize**

Considérant que le Département des Deux-Sèvres apporte son soutien à l'enseignement artistique

M Le Président propose à l'assemblée de solliciter une aide financière

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès du Département des Deux-Sèvres de 2000 € au titre du soutien à l'enseignement artistique pour l'année scolaire 2019-2020**

## 8.Multiaccueil : approbation APS

VU la délibération du 4 novembre 2016 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un multiaccueil à Champdeniers

VU la délibération du 26 novembre 2019 approuvant le projet de construction d'un multiaccueil de 20 places sur la commune de Champdeniers sur un terrain appartenant à la communauté près du pôle sportif

Considérant la proposition d'avant projet sommaire et l'estimation financière des travaux

Considérant que l'étude de sol est en cours et que des fondations spéciales pourront être nécessaires.

Considérant le plan prévisionnel de financement

dépenses	MONTANT HT	recettes	MONTANT
études de sol	2 605,00	ETAT - detr	300 000,00
maitrise d'œuvre (base 928 300 €)	84 000,00	CAF	260 000,00
travaux construction hors fondation spéciale	928 300,00	ETAT - contrat ruralité /FSIL	50 000,00
fondation spéciale (réserve)	10 000,00	REGION (contractualisation)	50 000,00
SPS	1 200,00		
contrôle technique	3 800,00		
meublier et signalétique, jeux extérieurs	50 000,00	autofinancement	444 905,00
réseaux TEL/ EDF/AEP	20 000,00		
publicité marché	5 000,00		
<b>total ht</b>	<b>1 104 905,00</b>	<b>total</b>	<b>1 104 905,00</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE**

**D'approuver l'avant projet sommaire (APS) pour un montant de travaux de 928 300 € ht hors fondation spéciale**

**D'autoriser le président à poursuivre les études pour l'avant projet définitif**

**D'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessus**

M le Président fait part d'une possibilité de répondre à un appel à projet régional Nouvelle Aquitaine intitulé « bâtiment du futur ».

Cet appel à projet vise à anticiper la future réglementation thermique et environnementale 2020 en s'appuyant sur l'expérimentation nationale Energie positive E+ et réduction carbone C-

A accompagner les porteurs de projets vers l'excellence

Et de faire émerger des projets innovants, démonstrateurs et reproductibles à coûts maîtrisés.

Une subvention financière à l'investissement (entre 20 à 50%) ainsi qu'aux études préalables (50%) peut être accordée

le dossier est à déposer avant fin décembre 2020.

Le coût des études supplémentaires à la maîtrise d'œuvre a été abordée à titre indicatif mais nécessite d'être précisé.

## 9.PCAET-poursuite de la démarche mutualisée

M Olivier expose :

Le PCAET est l'outil de planification stratégique et opérationnel de coordination de la transition énergétique sur les territoires pour une durée de 6 ans.

C'est un outil transversal participant au développement durable, prenant en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie autour de plusieurs objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique :

- la réduction des émissions de gaz à effets de serre ;
- l'amélioration de la qualité de l'air ;
- le développement des énergies renouvelables.
- la réduction des vulnérabilités des territoires aux effets du changement climatique.

Le PCAET comprend plusieurs phases :

Phase 1 : Diagnostic territorial

Phase 2 : Stratégie territoriale

Phase 3 : Plan d'actions

Phase 4 : Dispositif de suivi et d'évaluation

### I. Avancée de la démarche :

Phase 1 : Réalisation du diagnostic

Le diagnostic territorial réalisé à partir des données de l'Agence Régionale d'Etude de l'environnement et du Climat (AREC), de l'ATMO Nouvelle Aquitaine et de Météo-France fait ressortir plusieurs éléments :

- une consommation énergétique de 2 645 GWh/an (soit 241 millions d'euros de facture énergétique) essentiellement liée à l'usage d'énergie fossile, de sources diverses selon les territoires ;
- des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 1 707 t/an de CO2 équivalent, principalement de source agricole et industrielle ;
- une pollution atmosphérique importante notamment au regard des secteurs agricoles et industriels,
- des changements climatiques présents (+0,3 degrés par décennie en Poitou-Charentes entre 1959 et 2009) et à venir déjà visibles (jusqu'à +4°C d'ici 2070-2100) et impactant d'ores et déjà les ressources et l'économie du territoire (disponibilité et qualité de la ressource en eau, dégradation des écosystèmes, incendies de culture, événements climatiques, ...).

### II. Poursuite de la démarche :

il est nécessaire de lancer l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) qui doit être réalisée tout au long de l'élaboration du PCAET, et ainsi, de poursuivre la démarche de co-construction du PCAET, suivant les modalités de gouvernance définies dans ce cadre.

L'Evaluation Environnementale Stratégique doit comprendre :

- un état initial de l'environnement et l'articulation avec les autres plans, schémas, programmes ;
- une intégration des effets de la stratégie et des plans d'actions sur l'environnement (et la définition, le cas échéant de mesure visant à éviter, réduire, compenser les impacts du plan climat sur l'environnement) ;
- la définition d'indicateurs de suivi des mesures environnementales ;
- un rapport des incidences sur l'environnement.

Le coût de cette évaluation environnementale stratégique est estimé à 15 000 € en prenant compte des études déjà réalisées ou en cours de réalisation (état initial de l'environnement du SCoT à mettre à jour, états initiaux de l'environnement des PLUi de Pays Sud Gâtine, de Gâtine-Autize et de Val d'Égay ainsi que du PLUi de Parthenay-Gâtine).

Il est proposé de mutualiser cette évaluation environnementale stratégique, suivant les mêmes modalités de répartition que pour les études liées au diagnostic.

Ainsi, le coût prévisionnel étant évalué à 15 000 €, sera supporté par chacune des collectivités, proportionnellement à la part de population qui compose son territoire, comme suit :

Airvadais Val du Thouet Population : 6 908 habitants	1571,91
Parthenay-Gâtine Population : 37 553 habitants	8545,13
Val de Gâtine Population : 21 459 habitants	4882,96

Il est prévu de réaliser un partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) afin d'élaborer un cahier des charges complet et de réaliser l'analyse des offres liées à cette AMO.

Phase 2 : élaboration de la stratégie

Phase 3 : élaboration d'un plan d'actions

Phase 4 : construire un dispositif de suivi et d'évaluation

### **III. Modalités de gouvernance :**

La gouvernance pour la poursuite de la démarche sera portée par une équipe constituée de :

- 1 élu référent du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine ;
- 1 technicien du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Gâtine
- 2 élus de la Communauté de communes Airvadais-Val du Thouet
- 1 technicien coordinateur de la Communauté de communes Airvadais-Val du Thouet
- 2 élus de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine
- 1 technicien coordinateur de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine
- 2 élus de la Communauté de communes Val de Gâtine
- 1 technicien coordinateur de la Communauté de communes Val de Gâtine

Chaque phase devra être validée par ce groupe de travail constituant le COPIL du PCAET.

Un COPIL ouvert pourra également être constitué avec les partenaires institutionnels.

Des groupes de travail thématiques seront également constitués avec les différents acteurs réunis dans le cadre de la concertation et dont la composition variera selon les thèmes abordés.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité DECIDE :**

- **d'approuver la poursuite de la démarche mutualisée de Plan Climat ;**
- **d'approuver le coût prévisionnel de l'évaluation environnementale stratégique (EES) à hauteur de 15 000 € et les modalités de participation financière de chaque communauté de communes, proportionnellement à la part de sa population,**
- **de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2020 chapitre XXX ;**
- **d'approuver les modalités de gouvernances telles que définies ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier ;**

## 10. PLUI Sud gâtine : modification simplifiée n° 3

M Joel MORIN expose :

Vu le PLUi Sud Gâtine approuvé le 31-03-2015, puis modifié par la modification simplifiée n°1 le 07-03-2016, par la modification n°1 le 01-12-2016, par la modification simplifiée n°2 le 03-07-2018, et par les révisions allégées n°1 à 4 le 07-05-2019,

Considérant la nécessité de faire évoluer la rédaction de certaines OAP et de corriger une erreur matérielle sur le plan de zonage,

Il est proposé d'effectuer la modification simplifiée n°3 qui concerne :

### 1. la modification de la rédaction des Orientations d'Aménagement et de Programmation suivantes :

commune de Mazières en Gâtine : secteurs Le Clos de la Gerberie et Bel Air

commune de Saint-Pardoux-Soutiers : secteurs Bourg Nord, Bourg Est, Bourg Sud, Bourg Ouest (Bourg Saint-Pardoux)

commune de Beaulieu-Sous-Parthenay : secteur Champtourneau

commune de Saint-Lin : secteur Pré de Saint-Lin

commune de Vouhé : secteur Le Presbytère

La phrase « à réaliser sous la forme d'une opération d'aménagement d'ensemble » est remplacée par « à réaliser sous la forme d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble ».

### 2. la rectification du plan de zonage pour la parcelle section AC n°196 de Saint-Pardoux-Soutiers. Cette parcelle, en limite de L'Ombrelle, espace enfance jeunesse, a été achetée par la communauté de communes pour y accueillir des équipements et ou constructions nécessaires au fonctionnement de L'Ombrelle. Or une partie de cette parcelle est zonée par erreur matérielle en zone Ap (agricole protégée) comme l'exploitation attenante.

Il convient de porter l'ensemble de la parcelle AC 196 en zone UA

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE d'autoriser le Président à lancer la modification simplifiée n° 3 du Plui Sud Gâtine sur les communes précitées.**

## 11. DECHETS : avenant 1 convention entente centre de tri

La communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais est propriétaire d'un centre de tri de déchets recyclables à Bressuire et en assure la gestion.

L'exploitation du centre de tri public de Bressuire est confiée à une entente intercommunautaire afin de mutualiser cet équipement public et ainsi d'effectuer le tri d'environ 6000 t/an de déchets recyclables provenant

- de 4 collectivités du Nord des Deux-Sèvres depuis le 1er juillet 2014

CC du Thouarsais- CC de l'Airvaudais-Val de Thouet- CC Parthenay Gâtine- CA Bocage Bressuirais

- porté à 5 collectivités du Nord des Deux-Sèvres depuis le 1er juillet 2017 dont la CC Val de Gâtine.

VU les articles L 5221-1 et L 5221-2 du CGCT relatifs aux ententes et qui institue notamment la commission spéciale et la conférence

Vu la convention initiale d'entente intercommunautaire du 01/07/2014 et ses avenants

Vu la convention initiale d'entente intercommunautaire du 01/07/2017 et ses avenants et notamment l'article 13 – participations financières des parties-



Considérant la conférence d'entente du 15 janvier 2020, portant modification des tonnages et des participations financières ont été modifiées.

Considérant que la communauté Val de Gâtine n'est concernée que sur le volet amortissement résiduels du process du centre de tri à hauteur de 5.22% puisqu'elle n'utilise pas la plateforme du centre de tri de Bressuire mais celle de la Roche sur yon

Considérant que le montant de la participation financière sollicitée s'élève à 254 € pour l'année 2020 sur la base de la clé de répartition 2018 à 5.22%

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE  
d'autoriser le Président à signer l'avenant 1 de la convention d'entente et d'inscrire la  
dépense au budget du SICTOM pour 2020.**

## 12. Questions diverses

Le prochain et dernier conseil de la mandature est fixé au mardi 10 mars 2020.

La séance est levée à 23h30

Le Président  
JP RIMBEAU

la secrétaire de séance  
C. BAILLY